

Correspondant de l'autorité délégente : Ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique, Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, à l'attention de M. Pierre Couveinhes, Télédéc 797, 120 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12. Tél. : 01 53 18 51 95 - Courriel : pierre.couveinhes@finances.gouv.fr

Nature de l'autorité délégente : État.

Domaine de la délégation : Autre (Édition, diffusion et promotion d'œuvres collectives)

Objet du marché : Délégation de service public relative à l'édition, à la diffusion et à la promotion, tant sous forme papier que sous forme électronique, de la revue périodique *Les Annales des Mines* et de l'*Annuaire des administrations de l'industrie, de l'énergie, des technologies et du développement durable*, œuvres collectives au sens de l'article L.113-2 du Code de la propriété intellectuelle, créées par le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGE) au ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique (MERPN).

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 79970000, 22212100
La conclusion du présent marché intervient en application du Chapitre IV de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relatif à la publicité des délégations de service public.

Caractéristiques principales :

Le MERPN, propriétaire des titres et des droits moraux sur tous les textes, en concède au délégataire les droits d'exploitation sur tous supports, en toutes langues et dans tous pays, pour tous les numéros à paraître pendant la durée de la convention de délégation de service public.

L'ensemble des livraisons d'une même année comprend :

- la revue *Les Annales des Mines*, organisée en trois séries trimestrielles : Gérer et Comprendre, Réalités Industrielles et Responsabilité et Environnement (à titre exceptionnel, certaines séries peuvent être amenées à publier plus de quatre numéros par an). Au format papier actuel (A4), chaque numéro, comprenant des articles, des rubriques et des informations diverses, compte environ 100 pages (publicité non comprise). La diffusion sous forme papier est actuellement d'environ 900 à 1000 exemplaires suivant les séries. S'y ajoute une diffusion sous forme numérique par abonnement, au numéro, et par article ;

- l'*Annuaire des administrations de l'industrie, de l'énergie, des technologies et du développement durable*, qui comporte environ 500 pages au format 15 x 23 (publicité non comprise). La diffusion est actuellement d'environ 2800 exemplaires, principalement au sein de l'Administration.

Pour la diffusion sur support papier, la classe typographique, la qualité du papier et de la couverture, l'importance des photographies et la présentation générale de la revue *Les Annales des Mines* et de l'*Annuaire* devront être d'un niveau au moins égal à celui atteint par ces publications immédiatement avant l'entrée en vigueur de la présente convention (sans que soit exclue la possibilité de l'adoption d'une nouvelle maquette ou/et d'un format légèrement différent, sachant qu'il est souhaité que la publication de la revue intervienne désormais en quadrichromie).

Pour la diffusion numérique, le délégataire devra (soit directement, soit par accord avec un partenaire spécialisé) disposer d'un site Internet permettant de vendre en ligne des articles, des numéros ou des abonnements sous format numérique et sous format papier. Il devra être en mesure d'assurer le référencement de tous les articles des trois séries des *Annales des Mines* auprès d'organismes tels que CrossRef ou mEDRA, permettant l'attribution d'un DOI (Digital Object Identifier, identifiant d'objet numérique).

Durée du marché ou délai d'exécution : à compter du 1^{er} janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2017. Il peut être reconduit pour deux périodes complémentaires de 2 années chacune (donc, éventuellement jusqu'au 31 décembre 2021).

Lieu principal d'exécution de la délégation : 120, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Le délégataire assurera à ses risques et périls l'édition de la revue et de l'annuaire. Il percevra les recettes correspondantes : abonnements, vente en nombre et au numéro (en version papier et/ou numérique), à l'article (en version numérique) ; publicité dans la revue et dans l'annuaire.

- En complément, l'administration pourra verser au délégataire une contribution financière annuelle d'un montant maximal de 50 000 €.

Financement : Budget de l'État.

Langues pouvant être utilisées dans la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures ne répondant pas au formalisme exigé ou arrivées après les date et heure limites seront éliminées.

La personne publique se réserve la possibilité de demander à tous les candidats concernés la transmission des pièces de candidature manquantes ou incomplètes dans un délai de 48H (certificats de déclaration et de paiement des contributions fiscales et sociales, déclarations sur l'honneur), et de 5 jours calendaires pour les autres pièces de candidature. Les candidatures qui auront été complétées après ce délai ou les candidatures restées incomplètes seront éliminées.

Les candidatures seront jugées en fonction des trois critères suivants :

- la capacité professionnelle et technique du candidat dans le domaine du présent marché ;
- la solidité financière de la société et les garanties qu'elle peut donner à cet égard ;
- les moyens humains dont dispose la société, justifiant de sa capacité à assurer de manière pérenne les prestations dudit marché.

Documents relatifs à la candidature.

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

- Présentation de l'opérateur, et du groupe, le cas échéant : activités exercées, nature et taille ; en cas de groupe, joindre l'organigramme juridique.
- Pour les personnes morales constituées : pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, extrait de registre du commerce (K-Bis) ou récépissé de dépôt auprès du Centre de Formalités des Entreprises ; pour les personnes morales non constituées : projet de statuts signé par les fondateurs.

- Éléments juridiques : l'opérateur fournira un dossier comportant les pièces suivantes (les formulaires DC sont disponibles sur le site Internet du ministère chargé de l'Économie, à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) :

- La lettre de candidature (ou formulaire DC1) datée et signée.
- Une déclaration sur l'honneur qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner et, en cas de redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés.

Capacité économique et financière

L'opérateur produira :

- La déclaration du candidat (ou formulaire DC2), faisant apparaître le chiffre d'affaires global de sa société et le chiffre d'affaires concernant des prestations analogues à celles objet du présent marché réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles. Les entreprises de création récente fourniront les déclarations de banque appropriées permettant d'apprécier leur capacité financière.
- Les bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, pour les opérateurs

économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Capacité technique et professionnelle

- L'opérateur démontrera son aptitude à assurer la continuité du service public et à respecter l'égalité des usagers devant le service public. Il produira une note méthodologique dans laquelle il indiquera les effectifs moyens annuels sur chacune des trois dernières années et les moyens matériels dont il dispose en matière d'édition et de publication

- L'opérateur fournira également des références vérifiables (entreprises, clients publics) sur les cinq dernières années : à ce titre, le candidat devra préciser pour chaque référence les noms et les numéros de téléphone des responsables dans le domaine objet de la présente procédure.

ATTENTION : En cas de groupement d'entreprise ou de sous-traitance, les documents exigés pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières doivent être produits par chacun des opérateurs. En cas de groupement d'entreprise, la forme souhaitée est un groupement solidaire.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : MINES

Date limite de réception des candidatures : 30 juin 2014 à minuit (l'attention des intéressés est appelée sur le fait qu'il s'agit d'une date limite et qu'il n'est, par conséquent, pas obligatoire d'attendre cette date pour transmettre son dossier de candidature).

Date prévue de l'envoi aux candidats sélectionnés de l'invitation à présenter une offre : 15 Juillet 2014 (au plus tard).

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités de transmission des dossiers de candidature :

La transmission des dossiers pourra être effectuée sous forme papier ou sous forme électronique.

Transmission des dossiers de candidature sous forme papier

Le dossier sera inclus dans une enveloppe qui devra porter impérativement la raison sociale de l'entreprise, ainsi que la mention : « Délégation de service public relative à l'édition des *Annales des Mines* - Ne pas ouvrir ».

L'enveloppe doit comprendre :

1. Tous les documents relatifs à la candidature
2. Une clé USB comportant une copie numérique de chaque document tel qu'il est fourni en version papier (s'il s'agit de documents papier devant être signés, ceux-ci devront être scannés). En cas de discordance entre la version papier et la version sur support physique, seule la version sur support papier fera foi.

L'envoi interviendra par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou par porteur contre remise d'un récépissé à l'adresse suivante :

Ministère des Finances et des Comptes publics, Secrétariat général, Service de l'environnement professionnel, Sous-direction du cadre de vie, Bureau Gouvernance, Pôle Marchés & Achat. À l'attention de Laurence Haguet, Pièce 2127, Ouest 3, Télédéc 632, 139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 1. Tél. : (+33) 1 53 18 21 08. Fax : (+33) 1 53 18 37 15. Courriel : laurence.haguet@finances.gouv.fr

<https://www.marchespublics.gouv.fr/index.php?page=entreprise>. EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=179069&orgAcronyr

En cas de dépôt, ce dernier est réalisé durant les heures d'ouverture au public, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

ATTENTION : en aucun cas les plis ne doivent être déposés à l'accueil du ministère.

Les dossiers qui seront remis ou dont l'avis de réception sera délivré après la date et l'heure limites de réception des candidatures, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leur expéditeur.

Transmission des dossiers de candidature sous forme numérique

Les plis doivent être déposés sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Le dépôt donne lieu à l'émission d'un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

Les candidatures transmises par voie électronique seront signées par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, dans les conditions fixées par l'arrêté du 15 juin 2012 du ministre en charge de l'économie, relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

Les dossiers dont l'accusé de réception sera délivré après la date et l'heure limites de réception des candidatures, ne seront pas retenus.

Parallèlement à l'envoi sous forme numérique, les candidats peuvent transmettre au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support clé USB ou sur support papier.

L'utilisation de la copie de sauvegarde est soumise à l'application de l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. La copie de sauvegarde devra impérativement être adressée sous pli scellé, qui devra porter impérativement la raison sociale de l'entreprise, ainsi que la mention : « Copie de sauvegarde - Délégation de service public relative à l'édition des *Annales des Mines* - Ne pas ouvrir ».

La copie de sauvegarde sera transmise suivant des modalités identiques à celles décrites plus haut pour l'envoi des dossiers de candidature sous forme papier. Les copies de sauvegarde qui seront remises ou dont l'avis de réception sera délivré après la date et l'heure limites de réception des candidatures, ne seront pas retenues.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

M. Pierre Couveinhes (voir les coordonnées mentionnées en tout début du présent avis d'appel public à concurrence).

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Mme Laurence Haguet (voir les coordonnées mentionnées plus haut).

Instance chargée des procédures de recours et service compétent pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris. Tél. : 01 44 53 44 00. Fax : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.tapis@juradm.fr, <http://paris.tribunal-administratif.fr/voie-de-recours-contre-un-jugement-du-tribunal/>